



contact de presse:

Véronique Vanderbruggen

T 02 545 56 26 • M 0477 36 09 44

• F 02 545 59 01

veronique.vanderbruggen@confederationconstruction.be

Communiqué de presse – 7 mars 2016

Le plan européen pour des règles plus strictes en matière de détachement n'apporte aucune solution pour contrer le dumping social et les pertes d'emplois massives dans la construction

"Il est totalement erroné de présenter ce plan de la commissaire européenne pour l'emploi, Marianne Thyssen, reformulant la directive relative aux détachements, comme une solution au dumping social dans la construction. Ce plan ne renforce pas suffisamment le contrôle d'une application correcte du détachement. S'il n'y a pas rapidement des mesures concernant la sécurité sociale, le détachement coûtera à notre pays un manque à gagner de plusieurs milliards et jusqu'à 45.000 pertes d'emplois dans la construction", déclare Robert de Mûelenaere.

Les propositions que la commissaire européenne Thyssen présentera demain à Strasbourg ne changeront rien, ou peu, pour la Belgique et la construction en particulier. Ces mesures confirment surtout la jurisprudence européenne existante. L'Europe et les États membres ne sont de toute manière pas en mesure de faire respecter aujourd'hui le minimum minimorum obligatoire. La Confédération se demande comment on va pouvoir appliquer et contrôler ces obligations supplémentaires.

Le détachement de travailleurs doit être ramené à ce qu'il vise réellement, à savoir l'exécution temporaire et occasionnelle de travaux. À l'heure actuelle, le détachement est devenu, certainement dans la construction, une forme alternative et particulièrement bon marché d'occupation pour l'emploi salarié. Aujourd'hui, 4% de notre population active travaille sous le statut de détaché et 41.000 travailleurs détachés ont été actifs dans la construction en 2015, alors que le secteur a enregistré 19.000 pertes d'emplois salariés.

"Parmi les mesures qui peuvent aider à combattre le dumping social et la fraude, nous revendiquons le contrôle de la remise et de la durée du formulaire de détachement (A1) par les pays détachant des travailleurs, les mécanismes de contrôle des situations de faux détachement, la limitation de la durée du détachement et le fait de sanctionner les carrousels de courtes périodes de détachement successives. Et il reste le point problématique des énormes écarts dans les charges sociales que la commissaire européenne Thyssen doit régler d'urgence dans son plan pour une concurrence loyale et la préservation de l'emploi", souligne Robert de Mûelenaere, administrateur délégué de la Confédération Construction.

**Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:
Véronique Vanderbruggen**

T 02 545 56 26 • M 0477 36 09 44

veronique.vanderbruggen@confederationconstruction.be

La Confédération Construction défend les intérêts de plus de 15.000 entreprises du secteur de la construction de toute taille (indépendants, pme, grandes entreprises), actives dans tous les segments de la construction. Elle est présente au niveau local, régional, national et européen. La Confédération est à l'initiative de grands événements tels que le Forum Construction et la Journée Chantiers Ouverts.

